

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2019-106/PRE portant déclassement de l'Avenue Douaumont entre la Rue de Moscou et la Place du 27 juin.

n° 2019-106/PRE

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
24 juin 2019

Numéro JO
n° 12 du 30/06/2019

Date du numéro
30 juin 2019

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°171/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant domaine public de l'Etat

VULa Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du domaine privé de l'Etat

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La portion de la voie bitumée et goudronnée, dénommée Avenue Douaumont, sur l'emprise de 6 m, limitée au Nord par la place du 27 juin et au Sud par la Rue de Moscou est déclassée du domaine public, conformément au plan annexé au présent Arrêté.

Article 2

La partie de l'Avenue Douaumont déclassée est attribuée aux propriétaires de l'immeuble Résidence de l'Europe.

Article 3

Le Ministère du Budget sera chargé de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré dès sa signature.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH